

Comparer salaires du privé et du public sans prendre en considération les primes, bonus et avantages extra-légaux est **MALHONNÊTE !**

Aujourd'hui, les rémunérations du secteur public seraient équivalentes à celles du secteur privé.

En êtes-vous convaincus ?

Voici la démonstration que **C'EST TOTALEMENT FAUX ET FONDÉ SUR UN RAISONNEMENT BIAISÉ.**

Le SPF Stratégie et Appui a publié une étude comparative sur la rémunération des membres du personnel fédéral en 2021. Cette étude permet de comparer la rémunération totale, tenant compte des salaires bruts, mais aussi des avantages extra-légaux, notamment entre le secteur public fédéral et le secteur privé.

Certes, l'étude conclut qu'**en termes de salaire de base** (et uniquement en termes de salaire de base !!!), les agents de la Fonction publique fédérale perçoivent un salaire supérieur aux travailleurs du secteur privé en ce qui concerne les agents de niveaux A et B. Les agents de niveaux C et D perçoivent quant à eux un salaire brut déjà inférieur à ce qu'ils seraient en droit d'espérer dans le secteur privé.

Mais se limiter au salaire de base pour comparer rémunérations du public et du privé n'est pas correct.

C'est pourquoi, outre les salaires bruts, cette étude tient également compte de la valeur de tout le package salarial offert par les employeurs du secteur privé :

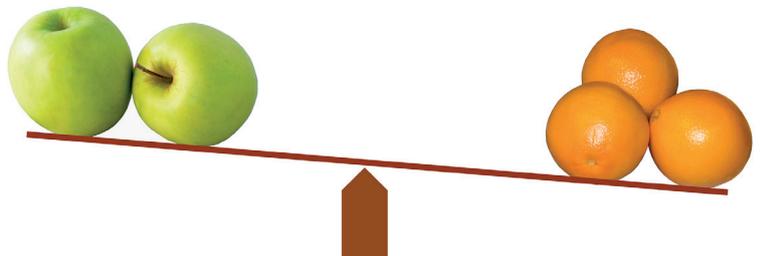
- Rémunérations variables individuelles et collectives telles que primes bénéficiaires, primes de marché, commissions, bonus pour les performances individuelles, avantages non récurrents liés aux résultats ;
- Avantages extra-légaux : chèques-repas, indemnités de frais forfaitaires, indemnités de télétravail, voitures de société, rémunération flexible, assurances de groupe et assurance hospitalisation.

Et, en termes de package salarial total (salaire de base + rémunérations variables + avantages extra-légaux), on obtient les différences suivantes entre secteurs public et privé :

Fonction publique fédérale Niveau	% de la rémunération totale du secteur privé (tenant compte des rémunérations variables et des avantages extra-légaux)
A	89 %
B	92 %
C	85 %
D	83 %
Total	88 %

En d'autres termes, en termes de package salarial global et en moyenne, un fonctionnaire fédéral ne percevra que 88 % de ce qu'il percevrait dans le privé !!!

Sachant que pour considérer qu'une rémunération est bien conforme au marché, le rapport doit se situer entre 95 % et 105 % : **quel que soit le niveau, aucune rémunération dans la Fonction publique fédérale n'est concurrentielle avec les packages de rémunération qu'offre le secteur privé...** lorsque l'on ne se contente pas de comparer uniquement les salaires bruts.



Pire, sur base des nouvelles carrières uniquement, l'écart se creuse, et plus encore pour les agents contractuels :

Fonction publique fédérale	% de la rémunération totale du secteur privé (tenant compte des rémunérations variables et des avantages extra-légaux)
Nouvelle carrière	84 %
Statutaires	85 %
Contractuels	77 %

Les rémunérations du secteur public sont très loin d'être conformes aux rémunérations du marché.

Sur l'ensemble d'une carrière, la différence peut atteindre des montants extrêmement élevés, qui ne seront jamais compensés, même en conservant la pension telle qu'elle existe actuellement.

Sur base d'une carrière complète, l'écart est gigantesque ! Faites le calcul...

Sans compter qu'il faut encore ajouter à cela le montant que perçoivent les travailleurs du secteur privé relatif à l'assurance-groupe au moment de leur pension. Une assurance-groupe dont bénéficient plus de 90 % des travailleurs du secteur privé ayant un statut équivalent au niveau A, 85 % au niveau B, 77 % au niveau C et 56 % au niveau D.

Pourtant, afin de justifier un éventuel alignement des pensions du secteur public sur celles du secteur privé, on entend souvent cet argument fallacieux qui consiste à dire que les pensions plus élevées qui existent dans la Fonction publique avaient du sens par le passé, car elles permettaient de compenser des salaires plus bas au cours de la carrière dans le secteur public. Mais, qu'aujourd'hui, cette différence de traitement ne se justifierait plus, car les rémunérations du secteur public seraient désormais conformes au marché.

Nous venons de le démontrer : **cet argument est totalement FAUX ! L'utiliser est MALHONNÊTE !**

**Comparer
les salaires
du privé et du public
sans prendre en
considération les
avantages extra-légaux
est MALHONNÊTE**

UNSP - SECTEUR FINANCES